

**Codes cultures permettant de déclarer des surfaces
à une aide couplée végétale :**

Code culture à déclarer

Aide à la production de légumineuses fourragères	récolte 2015	récolte 2016	récolte 2017	Justificatifs à fournir
Féverole fourragère	FF5	FF6	FF7	Copie du contrat souscrit avec un éleveur si vous ne détenez pas les 5 UGB
Jarosse implantée	JO5	JO6	JO7	
Lupin fourrager d'hiver	LH5	LH6	LH7	
Lupin fourrager de printemps	LP5	LP6	LP7	
Luzerne	LU5	LU6	LU7	
Mélicot	ME5	ME6	ME7	
Pois fourrager d'hiver	PH5	PH6	PH7	
Pois fourrager de printemps	PP5	PP6	PP7	
Sainfoin	SA5	SA6	SA7	
Seradelle	SE5	SE6	SE7	
Trèfle	TR5	TR6	TR7	
Vesce	VE5	VE6	VE7	
Mélange de légumineuses fourragères entre elles	ML5	ML6	ML7	
Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes et de céréales	MC5	MC6	MC7	Facture d'achat ou attestation de semences de ferne pour les nouvelles implantations 2017
Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes et d'herbacées ou de graminées fourragères	MH5	MH6	MH7	

**Aide à la production de légumineuses fourragères destinées
à la déshydratation**

		Justificatifs à fournir
Jarosse déshydratée	JOD	Contrat de transformation signé avec une entreprise de déshydratation pour la récolte 2017
Luzerne déshydratée	LUD	
Mélicot déshydraté	MED	
Sainfoin déshydraté	SAD	
Serradelle déshydratée	SED	
Trèfle déshydraté	TRD	
Vesce déshydratée	VED	
Mélange de légumineuses déshydratées entre elles	MLD	

Justificatifs à fournir**Aide à la production de semences de légumineuses fourragères
(+ coche « semence »)**

Fenugrec		FNU
Lotier	Culture principale	LOT
Minette MIN	Nom de la culture : LUZ - Autre luzerne	MIN
Autre luzerne LUZ	Indiquez si la culture est destinée à la production de semences certifiées ou de plants en cochant la case ci-après : <input checked="" type="checkbox"/>	LUZ
Autre sainfoin SAI	Si vous demandez l'ICHN, indiquez si vous commercialisez la culture ou, s'il s'agit d'une culture en céréales, si elle est autoconsommée :	SAI
Autre trèfle TRE	Commercialisation	TRE
Autre vesce VES		VES

la ou les copies de contrats de culture signés avec une entreprise de multiplication de semences certifiées pour une implantation 2017 de variétés éligibles ou la ou les reconductions de contrats de semences signés au plus tard le 15 mai 2017

**Aide à la production de semences de graminées
(+ coche « semence »)**

Brôme de 5 ans ou moins BRO		BRO
Dactyle de 5 ans ou moins DTY		DTY
Fétuque de 5 ans ou moins FET		FET
Fléole de 5 ans ou moins FLO		FLO
Paturin commun de 5 ans ou moins PAT		PAT
Ray-grass de 5 ans ou moins RGA		RGA
X-Festulolium de 5 ans ou moins XFE		XFE

Justificatifs à fournir

la ou les copies de contrats de culture signés avec une entreprise de multiplication de semences certifiées pour une implantation 2017 de variétés éligibles ou la ou les reconductions de contrats de semences signés au plus tard le 15 mai 2017

Justificatifs à fournir**Aide à la production de chanvre**

Chanvre	code culture CHV
---------	------------------

- Etiquettes originales de semences certifiées accompagnées d'un bordereau d'envoi.
Pour les cultures industrielles :
- Factures d'achat de semences certifiées et qualifiées de génération R1 et R2.
Pour les productions de semences :
- Facture d'achat de semences certifiées et qualifiées de génération G0, G1, G2 et G3.
Contrat de culture signé avec une entreprise de semences référencée.

Aide à la production de protéagineux

Féverole FVL	FVL	pas de justificatif à fournir
Lupin doux d'hiver LDH	LDH	
Lupin doux de printemps LDP	LDP	
Pois d'hiver PHI	PHI	
Pois de printemps PPR	PPR	
Mélange de protéagineux prépondérants (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales MPC	MPC	